



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PROJET D'EXTENSION DU SITE AVEC LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT B3 DESTINÉ A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DE MEDICAMENTS DE THERAPIE GENIQUE OU CELLULAIRE

**SOCIETE YPOSKESI À CORBEIL-ESSONNES
(26 RUE HENRI AUGUSTE DESBRUERES)**

ENQUETE du 28 janvier (9h) au 28 février 2019 (17h) soit 32 jours
(arrêté PREF/DCPPAT n° 273 du 21/12/2018)

PROJET : extension du bâtiment B1 avec la construction d'un bâtiment appelé B3 qui sera destiné à la production de lots commerciaux de vecteurs de thérapie génique.

Rubriques ICPE (2680-2, 3450 et 4802)

CONSULTATION : la demande, l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse et un registre seront à la disposition du public :

- à la **mairie de CORBEIL-ESSONNES** (91100), centre administratif – 11 avenue Darblay, siège de l'enquête :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h

- jeudi : 14h à 17h

- samedi : 9h à 12h

- sur le site des services de l'Etat (www.essonne.gouv.fr – rubrique installations classées pour la protection de l'environnement/CORBEIL/YPOSKESI).

Un poste informatique sera disponible en mairie de CORBEIL-ESSONNES.

PERMANENCES DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE, Mme Catherine MARETTE, architecte DLPG :
à la Mairie de CORBEIL-ESSONNES

- **lundi 28 janvier de 9h à 12h**

- **mercredi 6 février de 14h à 17h**

- **samedi 16 février de 9h à 12h**

- **vendredi 22 février de 14h à 17h**

- **jeudi 28 février de 14h à 17h**

Demande d'information sur le projet : M. CAHOURS / tél. 01 61 61 70 92

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pendant l'enquête :

- sur le registre d'enquête papier en mairie de Corbeil-Essonnes,

- sur le **registre dématérialisé** accessible en mairie de Corbeil-Essonnes ou sur le site internet mentionné ci-dessus,

- reçues par écrit ou oral, par la commissaire enquêtrice lors des permanences,

- adressées à la commissaire enquêtrice :

→ par courrier envoyé en mairie de Corbeil-Essonnes **avant** la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,

→ par courrier électronique envoyé jusqu'au 28 février 2019 avant à 17h : pref91-corbeilyposkesib3@enquetepublique.net

Les observations du public transmises par voie postale et celles inscrites sur le registre papier seront consultables à la mairie de Corbeil-Essonnes. Celles transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet, en mairie de Corbeil-Essonnes ou à la préfecture.

DÉCISION : le Préfet prendra par arrêté une décision autorisant ou refusant la réalisation du projet (articles L 181-1 et suivants du code de l'environnement).